AVIRON ROMANAIS PÉAGEOIS
SAISON 2025-2026

ADHÉRENT MINEUR (moins de 18 ans)

Dossier d'inscription à compléter et à remettre au secrétariat

Merci de compléter ce dossier en lettres d'imprimerie (MAJUSCULES)

Un souci, une question ? **contact@avironrp.fr / 07 43 15 99 62**

Civilité : ☐ Mme ☐ M.

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE À (VILLE / PAYS) : NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MOBILE RAMEUR :

COURRIEL RAMEUR :

Cadre réservé au secrétariat

Dossier vérifié par le

Section : ☐ École d'aviron (2016-2015)
☐ J14 (2014-2013-2012) ☐ J16 (2011-2010) ☐ J18 (2009-2008)

Saisie fichiers : ☐ ARP par le
☐ FFA (n° de licence :) par le

Remarques : ☐ Attestation inscription par le

MAIF : ☐ Bordereau
☐ I.A. Sport +

Santé : ☐ Certificat médical
☐ Attestation

☐ Coordonnées parentales

☐ Reçu fiscal
par
le

☐ Adhésion ordinaire ☐ Adhésion donateur €

Chèque n°1	Date encaissement :	€
Chèque n°2	Date encaissement :	€
Chèque n°3	Date encaissement :	€
ANCV (chèques-vacances / coupon-sport) *ajouter 10 € pour frais*		€
Espèces		€
Comité d'entreprise		€
Top Dép'Art	N° de carte :	€
Pass'Région	N° de carte & code :	€
Pass'Sport		€
MAIF IA Sport +	*Ajouter 14,15 € si souscrit*	€
TOTAL		**€**

Charte du Rameur de l'Aviron Romanais Péageois (en conformité avec le règlement intérieur)

Préambule :

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs des installations de l'Aviron Romanais Péageois, au même titre que :
- les règles de sécurité de la FFA (affichées dans les locaux du club),
- le règlement intérieur de l'Aviron Romanais Péageois (affiché dans les locaux du club), qu'elle complète.

Les rameurs s'engagent à respecter l'ensemble des règles fixées dans cette charte.

Catégories de rameurs :

L'Aviron Romanais Péageois considère comme autonomes tout rameur ayant prouvé son aptitude d'autonomie au comité directeur.
Le comité directeur édite ainsi une liste de rameurs autonomes basée sur ces critères.
Toute personne non mentionnée sur cette liste est considérée comme rameur non autonome.
Tout rameur mineur présent sur cette liste devra avoir fait signer son autorisation parentale au moment de son inscription.
Les autres rameurs sont considérés comme non autonomes.

Réglementation des sorties :

Les rameurs doivent obligatoirement être en possession d'une licence de la FFA en cours de validité.
Il est interdit de ramer sans surveillance lorsque la température de l'air se situe en dessous de 0°C.
Le rameur autonome appréciera sous sa responsabilité les conditions météorologiques et sécuritaires de son entraînement.

a) Rameurs autonomes :

Les utilisateurs restent soumis aux règles de sécurité de la FFA.
Les rameurs autonomes peuvent pratiquer l'aviron dans les créneaux prévus à leur pratique et en dehors des créneaux d'entraînement sous leur propre responsabilité.

b) Rameurs non autonomes :

Les rameurs non autonomes sortent exclusivement dans les créneaux prévus pour eux, encadrés par l'entraîneur responsable de la séance.
Il lui incombe de composer les équipages et d'affecter les bateaux.

c) Déclaration des sorties :

Tout rameur, quel que soit son niveau ou le matériel qu'il utilise, est tenu de remplir le cahier de sortie avant de prendre un bateau.
A la fin de la sortie, il note son heure de rentrée, ainsi que les réparations éventuelles à effectuer sur le bateau.
Si les réparations citées plus haut sont importantes, ou si la sécurité du prochain utilisateur est en jeu, il en informe l'entraîneur responsable de la séance, afin que celui-ci place le cas échéant le bateau en indisponibilité.

Matériel :

a) Disponibilité :

Les bateaux font l'objet d'une révision annuelle placée sous la responsabilité du responsable du matériel.
En outre, chaque utilisateur doit s'assurer, avant d'effectuer la sortie, que le matériel qu'il va utiliser est en bon état de fonctionnement.
Pour cela il devra avant et après chaque sortie poser son bateau sur des tréteaux et vérifier son état de bon fonctionnement.
Il vérifiera en particulier que les bouchons sont bien fermés, et que, si les cale-pieds sont équipés de chaussures, celles-ci comportent bien une sangle reliant le talon au cale-pied.

b) Utilisation du matériel :

Les rameurs utiliseront exclusivement le matériel qui leur est destiné, en fonction :
- de leur catégorie de pratique,
- de leur catégorie de poids,
- sur autorisation de l'entraîneur ou du responsable de séance.

Ils prendront un soin particulier du matériel qui leur est confié, en raison du coût des bateaux et de leur fragilité.

c) Nettoyage du matériel :

Le matériel doit être nettoyé après chaque sortie, extérieur comme intérieur (en particulier les rails).
Les bouchons devront être systématiquement ouverts après chaque sortie afin de permettre à l'intérieur du bateau de sécher.

Règles de navigation :

Les rameurs respectent le sens de circulation affiché au club, et se retournent régulièrement pour vérifier qu'aucun obstacle n'arrive à leur rencontre.
Le rameur de proue (le plus en avant dans le bateau) est responsable de cette vérification.
Une vigilance particulière est nécessaire sur la zone sud du bassin.

Salle de musculation :

Rameurs autonomes : l'utilisation de la salle de musculation (appareils de musculation et ergomètres) est en libre accès.
Rameurs non autonomes : l'utilisation de la salle de musculation (appareils de musculation et ergomètres) devra se faire sous la supervision d'un responsable de séance dûment habilité par le comité directeur.

Bureau :

L'utilisation du bureau est strictement réservée aux membres du comité et aux entraîneurs.
Il ne peut en aucun cas être utilisé comme vestiaire ou lieu de stockage.

Les vestiaires :

Les utilisateurs des vestiaires veilleront à éviter toute dégradation, et respecteront la propriété d'autrui.
Les vestiaires ne sont pas mixtes et les utilisateurs devront s'y conformer.

Le comportement :

Chaque utilisateur des installations de l'Aviron Romanais Péageois s'engage à donner la meilleure image du club à l'extérieur. En particulier, il s'attachera :
- à respecter les horaires, les membres du club, le travail des bénévoles et des professionnels et les installations ;
- à conserver en toutes circonstances un comportement digne ;
- à porter les couleurs du club lors des compétitions.

Droit à l'image :

L'Aviron Romanais Péageois peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de vos enfants ou de vous-même pendant les activités sportives ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous ses supports de communication sans limite de temps ni de lieu.
L'Aviron Romanais Péageois se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos et vidéos à l'ensemble de ses partenaires qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions.
Si vous ne souhaitez pas que votre enfant ou que vous-même soyez pris en photographie ou en vidéo, nous vous remercions de faire une lettre indiquant votre refus.
Cette lettre devra être adressée au président de l'Aviron Romanais Péageois avec la présente fiche d'inscription.

COORDONNÉES PARENTALES

Parent 1 / Responsable 1

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

Parent 2 / Responsable 2

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

AUTORISATIONS

J'autorise :

- les membres de l'Aviron Romanais Péageois ou autres parents à transporter dans leurs véhicules personnels ou loués mon enfant lors de sa participation à une compétition d'aviron, en cas d'indisponibilité de ma part.
- les responsables de l'Aviron Romanais Péageois à faire pratiquer en mon nom toute intervention chirurgicale nécessaire après avis médical en cas d'accident ou de maladie pendant les séances d'entrainement, stages ou les déplacements en compétition.

ATTESTATION DE NATATION

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est capable de nager au moins 25 mètres et de s'immerger.

CERTIFICAT MÉDICAL ou QUESTIONNAIRE / ATTESTATION de SANTÉ

Cf. document d'information ci-joint

Dans le cadre de la délivrance de la licence FF Aviron et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FF Aviron,

☐ Nous attestons avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT pour les mineurs et avoir répondu **PAR LA NÉGATIVE** à toutes les questions.

OU

☐ Nous attestons avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT pour les mineurs et avoir répondu **OUI à une ou plusieurs** questions.
Dans ce cas, nous fournissons un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron daté de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.

ASSURANCE MAIF

Une notice d'information MAIF, assurance attachée à la licence FFA, est jointe à ce dossier. Vous pouvez opter pour une garantie complémentaire se substituant à la garantie de base ; elle vous permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Que vous souscriviez ou non la garantie complémentaire I.A. Sport +,
vous devez compléter et signer le bordereau ci-dessous.

Bordereau à remettre au président du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... Date de naissance .....
Adresse .....
.....
atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport +.

☐ Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de 14,15 € pour la saison sportive 2025/2026 au règlement de ma cotisation. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport + serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à ..... Le .....
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Le prix de la garantie complémentaire (14,15 €) est à ajouter au montant de la cotisation.
Chèque à l'ordre de l'AVIRON ROMANAIS PEAGEOIS

INFORMATIONS DU CLUB

☐ J'accepte de recevoir les informations du club par courriel / SMS / messagerie WhatsApp.

☐ Je n'accepte pas de recevoir les informations du club par courriel / SMS / messagerie WhatsApp.

Comment avez-vous connu l'aviron ?

VALIDATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Je certifie avoir complété sincèrement ce dossier d'inscription.

Après avoir pris connaissance de la fiche tarifaire ci-jointe,

☐ je choisis l'adhésion ordinaire.

☐ je choisis l'adhésion donateur (je recevrai un reçu fiscal).

Fait à le

Signature parent(s) Signature enfant

Informations que vous jugez nécessaires de porter à notre connaissance (allergies, contre-indications, situation familiale, …) :

☐ **J'autorise mon enfant mineur à rentrer seul après les séances d'aviron**